

Les Amis de l'Ecole
Association des parents d'élèves de l'école de Labastide de Lévis
Bulletin de réservation speed bourse aux jouets – puériculture
Dimanche 22 novembre 2026 - Labastide de Lévis

Renseignement : lesamisdelecole81@gmail.com

Retourner ce bulletin à : Association « Les amis de l'école » - Le Bourg – Labastide de Lévis – Boîte aux lettres sous le porche à l'entrée de l'école

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél Portable..... Email.....

N° Carte identité ou passeport (joindre la photocopie)

Délivré le par la préfecture du

Emplacement 3mx2m 12€ au nombre de.....
(L'emplacement comprend 1 table, 1 chaise et 1 café offert)

Règlement :

Date et lieu : Dimanche 22 novembre 2026 dans la salle des fêtes de Labastide de Lévis

- 1) Mise en place des exposants à partir de 06h30. Horaires d'ouverture au public 8h00 à 14h00.
- 2) Marchandises autorisées : UNIQUEMENT des jouets ou jeux enfants, des vêtements d'enfants et du matériel de puériculture
- 3) Les bulletins de réservation seront obligatoirement retournés à l'adresse indiquée en entête et accompagnées du règlement par chèque et de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'exposant. L'emplacement sera validé avec l'inscription complète.
- 4) Les chèques sont à libeller à l'ordre de : l'Association Les Amis de l'Ecole de Labastide de Lévis.
- 5) Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.
- 6) Dès que le nombre d'emplacements maximum sera attribué, le règlement accompagnant des nouvelles réservations sera restitué.
- 7) Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura pas été perçu.
- 8) Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture au public
- 9) Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue. Ils demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causées au locaux / matériels mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.
- 10) Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant ou d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
- 11) Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilités en cas de perte, de vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.
- 12) Aucun véhicule motorisé ne pourra pénétrer dans la salle des fêtes.
- 13) Aucune animation musicale ne sera tolérée, puisque réservé à l'association.
- 14) Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut être accepté, puisque réservé à l'association.
- 15) Les emplacements non occupés à 9h30 seront redistribués sans aucun remboursement.
- 16) Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraine l'acceptation du présent règlement.

Fait à :

le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »